



## ACCUEIL INTERCOMMUNAL

### Présentation

Ce document atteste que les structures d'accueil « Les Petits Douaniers » de Champéry, « La Chocolatine » de Val d'Illiez et « Le Parachute » de Troistorrents collaborent afin de répondre aux besoins de placement des familles issues de la Vallée d'Illiez lorsque leur capacité d'accueil respective est complète.

Cette prise en charge concerne uniquement les enfants âgés de 18 mois à 4 ans.

### Possibilité d'accueil intercommunal

S'il n'y a pas de possibilité d'obtenir une place dans la structure de la Commune de résidence, voici les différentes alternatives proposées :

- Être inscrit sur la liste d'attente de la structure de résidence.
- Être réorienté sur l'une des deux autres structures de la Vallée d'Illiez.

### Conditions

- Résider dans l'une des trois Communes de la Vallée d'Illiez.
- Un enfant a la possibilité de fréquenter seulement l'une des trois structures de la Vallée.
- Les inscriptions s'effectuent **uniquement** auprès de la structure d'accueil de la Commune de résidence. La Responsable de la structure la réorientera auprès de l'une des deux autres structures des Communes de la Vallée, si cette option est choisie.
- Chaque famille est soumise au règlement et aux tarifs respectifs de la structure dans laquelle son enfant est placé, au même titre que s'il y résidait. Ceux-ci peuvent être consultés sur les différents sites Internet Communaux.
- Une fois le placement attribué, l'enfant termine l'année scolaire en cours dans la même structure.
- Chaque famille devra réinscrire son enfant dans sa Commune de résidence pour l'année scolaire suivante.